



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°20 - Avril 2012

Sommaire

*Revalorisation des retraites
au 1er avril*

*Revalorisation des retraites
complémentaires*

*Revalorisation du minimum
vieillesse*

*L'UNSA s'oppose
à la TVA Sociale*

*Contre les dépassements
d'honoraires*

*L'aide à domicile rétablie
pour les fonctionnaires*

Billet d'humeur

Revalorisation des retraites au 1er avril

Les retraites du régime général (salariés du privé), des fonctionnaires et des régimes spéciaux seront augmentées de 2,1% au 1er avril 2012.

La Commission Économique de la Nation, réunie le 28 mars, a arrêté la prévision d'inflation pour l'année 2012 à 1,8%. Le gouvernement a retenu cette prévision de 1,8% et a arrêté le pourcentage de revalorisation des pensions à 2,1%. En effet, à la prévision d'inflation pour 2012 s'ajoute le rattrapage de 0,3% pour 2011 (différence entre le taux d'inflation 2011 et l'augmentation 2011 des pensions). Cette revalorisation correspond à la stricte application de la loi.

Depuis 20 ans, nous contestons cette indexation des pensions sur le taux moyen d'inflation. Nos critiques demeurent. L'écart entre l'évolution des pensions et l'évolution des salaires des actifs se creuse d'année en année. D'autre part, le taux moyen d'inflation ne prend pas suffisamment en compte les dépenses contraintes (logement, énergie, alimentation, services, santé). C'est pourquoi nous contestons l'affirmation des ministres de l'Économie, François Baroin, et du Travail, Xavier Bertrand, lorsqu'ils affirment que "cette revalorisation permet de garantir totalement le pouvoir d'achat des retraités".

C'est pourquoi nous revendiquons de nouvelles modalités d'indexation des pensions.

Revalorisation des retraites complémentaires

Les retraites complémentaires versées aux salariés du privé par les caisses Agirc (pour les cadres) et Arrco (pour tous les salariés) seront revalorisées de 2,3% au 1er avril 2012.

C'est le 20 mars que les syndicats et le patronat se sont mis d'accord sur ce taux de revalorisation après un long "bras de fer". En effet, le MEDEF refusait de tenir compte du rattrapage au titre de l'inflation constatée en 2011 qui a été plus forte que la prévision.

Les organisations syndicales exigeaient la prise en compte de ce rattrapage qu'elles avaient chiffré à 0,55%. Après un mois de négociations difficiles, un accord a été signé entre les organisations syndicales (sauf la CGT) et les organisations patronales.



Revalorisation du minimum vieillesse

L'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) qui a remplacé le minimum vieillesse sera augmentée de 4,7% au 1er avril 2012. Cette allocation passe à 777,16 € par mois pour une personne seule et à 1237,31 € pour un couple.

C'est la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 qui a prévu d'augmenter le minimum vieillesse de 25% sur 5 ans.

Malgré cette augmentation, les 500 000 retraités qui perçoivent l'ASPA vivent toujours en-dessous du seuil de pauvreté qui est de 954 € par mois pour une personne seule.

L'UNSA s'oppose à la TVA sociale

Voté mi-février, le projet de loi visant à augmenter la TVA et la CSG pour compenser la baisse des cotisations patronales affectées à la politique familiale creusera encore les inégalités.

L'UNSA regrette que ce projet de loi de finances élaboré dans la précipitation, n'ait pas fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux compte tenu de l'impact des décisions sur le financement de la Sécurité Sociale et en particulier celui de la Branche Famille.

En effet, cela modifie fortement la façon dont est financée la branche famille qui a besoin de financements pérennes pour répondre aux besoins des 11,3 millions d'allocataires.

Autant la CSG a été confirmée par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) et la Cour de cassation comme une cotisation sociale affectée au financement des différents régimes de sécurité sociale, autant la TVA est un impôt de toute nature dont l'affectation n'est pas garantie, même avec un support budgétaire à identifier.

L'UNSA rappelle son opposition à toute augmentation de TVA même si elle se prénomme « TVA sociale » : son poids impacte davantage les revenus des ménages modestes et est source d'inégalités. Elle représente 14% du revenu des 10% des ménages les plus pauvres contre 5% de celui des plus riches. De plus dans le contexte économique actuel, asseoir les recettes de la branche famille sur une taxe directement en relation avec la consommation des ménages, est de nature à mettre en péril les missions de la branche. Par ailleurs les 2 points de TVA supplémentaires porteront sur les produits importés qui sont particulièrement consommés par les ménages les plus pauvres. Aussi en 2013, l'allocation de rentrée scolaire utilisée par les familles subira une forte dépréciation, sauf revalorisation substantielle...

L'UNSA considère que le financement de la branche famille doit être multipartite, assis sur une participation des employeurs puisque la politique familiale contribue à une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle améliorant ainsi la compétitivité des entreprises et sur la CSG, cotisation sociale prélevée sur l'ensemble des revenus.

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
E-mail :
unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org



■ Contre les dépassements d'honoraires

Communiqué du 22 mars 2012 de l'UNSA, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, la FSU et la Mutualité française.

Dans un contexte d'aggravation du renoncement aux soins lié au désengagement de l'assurance maladie, les organisations syndicales de salariés et la Mutualité Française expriment leur désaccord avec les textes réglementaires publiés aujourd'hui et appellent le gouvernement à engager une action résolue contre les dépassements d'honoraires.

A l'heure où les dépassements d'honoraires médicaux représentent un coût de 2,5 milliards d'euros, soit un doublement en euros constants en 20 ans et où le renoncement aux soins concerne plus de 20% de nos concitoyens, le gouvernement a clairement fait le choix de légitimer la logique inflationniste des dépassements d'honoraires.

Les organisations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française dénoncent cette dégradation générale et continue de l'accès aux soins.

Le renforcement de l'option de coordination aujourd'hui décidé par le Gouvernement n'est pas une solution au problème de la multiplication des dépassements. Ce dispositif va à l'encontre du but recherché car il n'intéresse pas les spécialistes qui pratiquent les dépassements d'honoraires les plus importants, tandis qu'il constitue un effet d'aubaine pour les autres.

Par ailleurs, en obligeant les organismes complémentaires à prendre en charge les dépassements d'honoraires le gouvernement aggrave les inégalités d'accès aux soins et fragilise à nouveau notre système de santé :

- en renchérissant le montant des cotisations des complémentaires ;
- en pénalisant davantage les personnes n'en bénéficiant pas.

Il est donc nécessaire, dans ce contexte, de privilégier :

- un strict encadrement des dépassements d'honoraires comme première mesure d'urgence pour aller vers une réelle opposabilité des tarifs pratiqués par les professionnels de santé ;
- l'ouverture immédiate de négociations avec l'ensemble des acteurs concernés pour fixer une juste rémunération des actes médicaux, condition à cette opposabilité afin de répondre avant tout à l'intérêt des patients.

Devant l'accroissement des difficultés d'accès aux soins, les organisations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française souhaitent agir pour la mise en œuvre de solutions conformes aux valeurs de solidarité et d'universalité de notre système de sécurité sociale et plus largement de protection sociale et appellent les candidats à la présidentielle à placer la santé et la sécurité sociale au cœur du débat public.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :
Unsa-retraites@unsa.org



L'aide à domicile rétablie pour les fonctionnaires

En 2008, le gouvernement décidait de supprimer l'aide ménagère à domicile (AMD) aux fonctionnaires.

Depuis 2008, l'UNSA exige le rétablissement de cette aide. C'est presque chose faite puisque nous sommes actuellement dans l'attente d'un décret rétablissant l'AMD au 1er mars 2012.

Mais la nouvelle prestation ne correspond pas à ce qui existait avant 2008 : dix millions d'euros y seront consacrés contre vingt-cinq millions avant 2008. Seuls 6 000 fonctionnaires retraités pourront y prétendre contre 30 000 précédemment.

Cette prestation a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie des bénéficiaires.

L'UNSA a demandé et obtenu que l'âge minimum pour être éligible à la prestation soit descendu de 65 à 55 ans.

D'autre part, cette prestation pourra être versée en cas de maintien à domicile, en cas de retour d'hospitalisation ou dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. C'est la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) qui a été chargée de l'information, de la gestion des demandes et du règlement aux structures d'aide à domicile.

Une convention est prévue entre la CNAV et le ministère de la Fonction Publique. Les demandes seront donc à déposer auprès de la CNAV.

Billet d'humeur Du bon usage du mot « pédagogie »

Ils sont tous là, dans ma mémoire, mes maîtres ès pédagogie. Ils m'enseignaient l'art de faire comprendre aux élèves, outre cet art, les méthodes de présenter les disciplines, la façon d'interpréter, de comprendre les difficultés des jeunes (ou moins jeunes) adolescents que j'aurai devant moi.

La pédagogie n'est donc pas une explication, c'est une façon de faire apprendre à apprendre. Et ce n'est pas un petit problème !

Il n'y a donc rien qui m'horripile plus que lorsque j'entends les politiques, les médias dire qu'ils vont faire de la pédagogie lorsqu'ils vont tout simplement expliquer les orientations qu'ils ont adoptées.

J'assimile alors « faire de la pédagogie » à « bourrage de crâne ».

Ne serait-il pas plus honnête et plus respectable de déclarer simplement que le politique, le média va présenter ses positions, ses interprétations.

Tout le monde y gagnerait, y compris la vraie pédagogie qui doit s'enseigner dans des établissements spécialisés.